

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité et des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de DONCEEL

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP), l'article 7 ;

Vu le Code de Développement territorial, l'article D.I.17, alinéa 4 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Donceel ;

Vu la délibération du Conseil communal de Donceel du 21 décembre 2018 actant des modifications au sein de ladite commission ;

Considérant que Monsieur Arnaud DELVAUX a démissionné de sa fonction de président de la commission en date du 8 novembre 2018 ; qu'il y a dès lors lieu de procéder à son remplacement ;

Considérant que Monsieur Gilbert RICHARD, membre effectif représentant le quart communal au sein de la commission, avait posé sa candidature lors de l'appel public pour le renouvellement 2012-2018 ; qu'il accepte d'assurer la présidence en remplacement de Monsieur Arnaud DELVAUX ;

Considérant que le poste de membre effectif de Monsieur RICHARD devient vacant ;

Considérant, dès lors, que son suppléant, Monsieur Gauthier VIATOUR continue le mandat d'effectif de Monsieur RICHARD ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUP, telles que prévues dans la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Donceel est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 21 novembre 2018.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Arnaud DELVAUX de son poste de Président.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Gilbert RICHARD

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Michel PIROTTE	Marie-Cécile BRUWIER
Gauthier VIATOUR	/
Jean COURTOIS	Pernelle BOURGEOIS

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :


Effectifs	Suppléants 1
Sophie LEKANE	Pierre FRISSCHEN
Bernard LATINNE	Michèle HUSSON
Catarina BETTOLI	Christian BADOUX
Murielle PERIN	Rudi FREDERICKX
Pierre DELCOUR	André BROCAL
Philippe URBAIN	André LEONARD
René SCHALENBOURG	André LECLERCQ
Joseph MELON	Jean-Marie POELMANS
Christophe BORREMANS	Marie-Ange MOES

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

22 FEV. 2019


Carlo DI ANTONIO


Certifié conforme à l'original
Anne-Christine PAULIS
Assistante